

# Arrêté fédéral approuvant le budget de la Régie des alcools pour l'exercice 2000/2001

du 14 juin 2000

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu le message du Conseil fédéral du 29 mars 2000<sup>1</sup>,  
*arrête:*

## **Art. 1**

Le budget de la Régie des alcools pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2000 au 30 juin 2001, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant
  - 228 920 000 francs de produits,
  - 34 240 000 francs de charges et
  - 3 220 000 francs de résultats extraordinaires,soit un bénéfice net de 197 900 000 francs, et
- b. des investissements pour un montant de 930 000 francs,

est approuvé.

## **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 6 juin 2000

Le président: Seiler  
Le secrétaire: Anliker

Conseil des Etats, 14 juin 2000

Le président: Schmid Carlo  
Le secrétaire: Lanz

<sup>1</sup> Non publié dans la FF